

L'APPAREIL RESPIRATOIRE D'ÉVACUATION D'URGENCE À AIR COMPRIMÉ

D'une autonomie de 10 ou 15 min en accord avec la norme EN 1146-2005, le Bio-s-cape est un appareil destiné à protéger les voies respiratoires de l'utilisateur contre les gaz, poussières et aérosols toxiques lorsque l'atmosphère est appauvrie en oxygène (moins de 17%) lors d'une évacuation.

L'ouverture du sac de transport déclenche automatiquement le détenteur, qui délivre un débit d'air constant. De l'air respirable remplit le bourrelet d'air à l'intérieur de la cagoule. L'air sera inhalé par le demi-masque intérieur tandis que l'air expiré est évacué par une soupape d'expiration calibrée. Lorsque la réserve d'air est sur le point d'être terminée, un sifflet avertisseur situé près de l'oreille retentit.

Le réglage de la cagoule est automatique grâce au coussin d'air gonflable intégré au niveau de la nuque. Ce système permet une bonne stabilisation de la cagoule sur la tête, offre un meilleur confort respiratoire et laisse les mains libres pendant l'installation, garantissant un niveau de sécurité maximal.



TABLEAU D'AUTONOMIE

Bouteilles	Pression de remplissage	Volume d'air	Autonomie calculée de la bouteille
2 litres	200 bar	400 litres	10 min
2 litres	300 bar	600 litres	15 min
3 litres	200 bar	600 litres	15 min
3 litres	300 bar	900 litres	20 min

COMPOSITION DU SYSTÈME :

- un sac de transport permettant le port de l'appareil autour du cou tout en le protégeant des projections solides et liquides
- un robinet détenteur à déclenchement automatique d'air respirable
- une bouteille haute pression d'air respirable (disponible en version bouteille acier ou composite)
- une cagoule respiratoire à visibilité panoramique avec ajustement automatique du demi-masque
- un sifflet d'alarme



LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme défini par des amendements à la convention internationale pour la sûreté de la vie en mer (SOLAS), la législation déclare que les appareils respiratoires d'évacuation d'urgence doivent fournir de l'air ou de l'oxygène pendant une durée minimale de 10 minutes et comporter une cagoule ou un masque qui permet d'avoir les mains libres pendant le port de l'appareil.

Pendant le stockage, l'appareil doit être protégé contre l'environnement, simple d'utilisation et avec des instructions d'utilisation apparentes.

Il doit être résistant à la flamme et posséder une fenêtre permettant de vérifier l'état de chargement de l'appareil sans l'ouvrir. (Destiné uniquement à l'évacuation d'un secteur dangereux, les appareils respiratoires d'évacuation d'urgence ne doivent pas être employés pour combattre les feux).

Les conditions de l'OMI (Organisation Maritime Internationale) prévoient que tous les cargos portent deux appareils respiratoires d'évacuation d'urgence dans des champs d'accommodation et que les bateaux de transport de passagers portent au moins deux appareils respiratoires d'évacuation d'urgence dans des zones verticales principales.

Pour les navires transportant plus de 36 passagers, deux ensembles additionnels d'évacuation d'urgence seront exigés dans chaque zone verticale principale.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Dimensions : 2500 x 160 x 180 mm

Poids : Variable selon bouteilles d'air
 - Avec bouteille d'air 3L 200 bar Acier : 5,36 kg
 - Avec bouteille d'air 3L 200 bar Composite : 3,58 kg
 - Avec bouteille d'air 2L 200 bar Acier : 4,48 kg

Température de fonctionnement : -15 à +60 °C

Pression d'utilisation : 200 bar - Débit d'air pré-réglé

Activation du sifflet : sans consommation d'air car réinjecté dans le flexible d'alimentation de la cagoule

Homologation :
 EN 1146:2005, ISO 23269-1:2008, SOLAS, MED, IMO, MSC

DÉTENDEURS

Matériels : Laiton et nickel résistants à la haute pression.

Système de détente : Piston à ressort, avec soupape de sécurité intégrée

Amorçage : Déclenchement entièrement automatique à l'ouverture du sac.

Pression d'utilisation : 200 / 300 bars (Le détenteur HP est fourni avec un raccord permettant le chargement de la bouteille).

Débit d'air : Pré réglé

Manomètre : Lecture constante, fixé sur le détenteur, visible en permanence

Remplissage d'air : EN 144-2 G-5/8 200 bar.

Humidité : Dispositif de vide intégré pour extraire toute trace d'humidité présente dans la bouteille